

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Assemblée publique de consultation
Règlement numéro VM-90-5**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-90-5 modifiant le règlement de lotissement VM-90 afin d'apporter certaines corrections.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant : *Règlement numéro VM-90-5 modifiant le règlement de lotissement VM-90 afin d'apporter certaines corrections.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement le mardi 28 février 2023 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le Maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Règlement numéro VM-90-5 :

En résumé, l'objet de ce projet de règlement est de modifier les dispositions relatives à la cession de terrain à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. Ces dispositions concernent l'ensemble du territoire de la Ville de Matane.

5. Le projet de règlement VM-90-5 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce 8^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, avocate